SAINT-JEAN CAP-FERRAT

LE MAIRE DE LA COMMUNE

À

Saint-Jean-Cap-Ferrat, le 20 février 2024

NOTE D'INFORMATION

Numérotation des concessions

Mesdames,
Messieurs,

Nous vous informons que pour une meilleure organisation du cimetière, nous allons procéder à la numérotation de toutes les concessions.
En effet, cela permettra à la fois, une meilleure orientation pour les familles et les visiteurs, et facilitera toutes les démarches administratives.

Ainsi, chaque sépulture va se voir apposer, dans les prochaines semaines, une petite plaquette portant le numéro de plan, tel que stipulé sur les actes de concession et en concordance avec le plan du cimetière, qui sera également affiché à l'entrée.

Pour toute information complémentaire vous pouvez vous adresser à Madame ALLARI Joelle, chargée des affaires funéraires au : 04.93.76.51.00.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Maire,
Le service des Affaires Funéraires,

MAIRIE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT 06230

Pour l'Officier de l'État-Civil
Par délégation
(Loi du 15 Mars 1954)
L'Agent délégué
Joëlle ALLARI

HOTEL DE VILLE
21 AVENUE DENIS SÉMÉRIA
06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT
04 93 76 51 00 04 93 76 51 01
mairie2@saintjeancapferrat.fr
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H00